



Conseils Etudes Réalisation de  
Travaux d'Ingénierie Financière

---

**Audit des comptes des communes de la ZONE A,  
Trarza, Brakna, Gorgol, Adrar et Tiris Zemmour  
arrêtés 31 décembre 2014**

**RAPPORT GLOBAL PROVISOIRE**

Juin 2015

BP 4785- Nouakchott - Mauritanie Tel : 500 85 83 / 773 77 79 / 733 77 79

---

E-mail : [cabinet\\_certif@yahoo.fr](mailto:cabinet_certif@yahoo.fr)

# Sommaire

<b>I Rapport provisoire mission d’audit financier de la Zone A au 31/12/2014 .....</b>	<b>4</b>
<b>II Contexte général.....</b>	<b>7</b>
<b>III- Audit institutionnel et organisationnel des 20 Communes du Groupe A.....</b>	<b>8</b>
<b>III-1 : Rappel des compétences de la commune .....</b>	<b>8</b>
<b>III-2 Administration communale des 20 communes du Groupe A. ....</b>	<b>8</b>
<b>III-3 Organisation des services des 20 Communes du Groupe A. ....</b>	<b>11</b>
<b>III-4 Organisation comptable et financière des 20 Communes du Groupe A. ....</b>	<b>12</b>
III-4-1 : Comptabilité de l’ordonnateur .....	12
III-4-2 : Organisation de la comptabilité du comptable .....	13
III-4-3 : Analyse des circuits des informations financières. ....	14
<b>III-5 : Evaluation des procédures de gestion du patrimoine communal .....</b>	<b>15</b>
<b>III-6 : Recommandations d’ordre organisationnel .....</b>	<b>16</b>
<b>IV- Audit de la situation financière de la commune .....</b>	<b>16</b>
<b>IV-1 Analyse des documents budgétaires .....</b>	<b>17</b>
<b>V Recommandation d’amélioration.....</b>	<b>19</b>

## Liste des tableaux.

Tableau n°1: Situation administration communale - 20 communes du Groupe A .....	9
Tableau n°2 : Situation des services des 20 communes du Groupe A .....	11
Tableau n°3 : Situation organisation comptabilité ordonnateur- Communes du Groupe A. ....	12
Tableau n°4: Situation organisation comptabilité du comptable - 20 communes Groupe A ..	13
Tableau n°5 : Analyse circuits des informations financières- 20 Communes du Groupe A . .	14
Tableau n°6 : Situation procédures gestion du patrimoine - 20 communes du Groupe A ....	15
Tableau n°7 : Situation des communes par rapport aux conditions nécessaires pour effectuer l'audit financier - 20 Communes du Groupe A : Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmmour.....	18



Conseils Etudes Réalisation de  
Travaux d'Ingénierie Financière  
BP 4785- Nouakchott - Mauritanie  
Tel : 500 85 83 / 773 77 79 / 733 77 79  
E-mail : [cabinet\\_certif@yahoo.fr](mailto:cabinet_certif@yahoo.fr)

Nouakchott, le 29 Juin 2015

**Excellence Monsieur le Ministre des Affaires économiques et de  
Développement**

**Monsieur le Coordinateur du *Programme National Intégré d'Appui à  
la Décentralisation, au Développement Local, et à l'Emploi des  
Jeunes (PNIDDLE)***

## **I Rapport provisoire mission d'audit financier de la Zone A au 31/12/2014**

Conformément au planning arrêté en commun avec vous, nous nous sommes rendus dans les communes de la Zone A du 16 mai au 12 juin 2015

Malgré nos différentes relances, la mission n'a pu démarrer qu'à la mi-Mai 2015.

Ce retard est dû la non disponibilité des documents demandés à la date initialement prévue au 30 Mars 2015. En effet, la majorité des comptes administratifs n'ont été votés que vers le 30 Avril 2015.

### **OBJECTIFS DE L'AUDIT**

L'audit financier a pour objectifs de permettre : (i) de mieux connaître la situation financière dans laquelle se trouvent les communes, de manière à pouvoir cibler les réformes et appuis les plus adaptés ; et (ii) à l'auditeur de présenter semestriellement

une opinion professionnelle sur la situation financière de la commune. Dans ce cadre, il doit :

- Formuler une opinion sur la régularité et la sincérité de l'ensemble des comptes de la commune, compte administratif et compte de gestion, et sur la cohérence entre les deux ;
- Exprimer une opinion séparée pour les fonds reçus du Compte au Trésor (Guichet Conditionnel) et les dépenses effectuées sur lesdits fonds au cours de l'exercice clos aux mêmes dates en s'assurant qu'ils ont été utilisés aux fins pour lesquels ils ont été octroyés et que les états financiers sont établis de manière à rendre compte des transactions financières relatives au Programme ;
- S'assurer par des sondages, et si nécessaire des revues exhaustives, de la concordance entre d'une part les sommes dépensées et d'autre part les biens et, services livrés et les travaux réalisés ;
- Faire des commentaires sur l'état d'exécution des recommandations formulées dans le cadre des rapports d'audits précédents.

## **RESPONSABILITE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes administratifs et des comptes de gestions, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des situations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation

d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **SITUATION DES COMMUNES DE LA ZONE A**

Il ressort de l'analyse des documents budgétaires que les 20 communes du Groupe A peuvent être réparties en deux (02) groupes :

Les communes **pouvant faire l'objet d'Audit** conformément aux termes de références de la mission. Il s'agit des communes de : Mederdra, F'Derick et Monguel

- Les communes **ne pouvant faire l'objet d'audit**. Elles sont au nombre de 17 composée de quatre (04) Groupes :
  - Groupe 1 (Existence de CA et CG avec erreurs de calcul) : il s'agit de 6 communes : Melzem Techitt, Bokol, Bathitt Moit, Azgueilem, Maghtaa Lahjar et Maghama
  - Groupe 2 (Absence de CG ) : il s'agit de 5 communes : **Rkiz , Ouad Naga, Aoujeft, Bir Mograine, Ouadane.**
  - Groupe 3 (Absence de CG et erreurs de calcul sur CA) : il s'agit de 5 communes : **Kermecène, Boutilimitt, Boghé, Babé, M'Bagne,**
  - Groupe 4 (Absence de CG et de CA) : il s'agit d'une (01) commune : **Chinguetty**

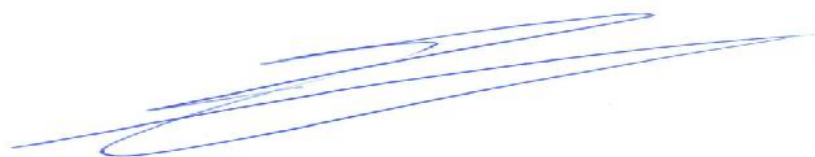
## **EXPRESSION DE L'OPINION**

Hormis les communes de Mederdra, F'Derick et Monguel pour lesquelles nous disposons de toutes les informations, pour lesquelles nous disposons de toute les informations, nous estimons que pour les autres communes de la Zone C les éléments probants recueillis ne sont suffisants pour fonder notre opinion et souhaitons que les éléments manquants soient complétés.

**HAMADA OULD MOHAMED VALL**

**Expert comptable- Commissaire aux comptes**

**Membre de l'ONEC**



## II Contexte général

La Mauritanie a entrepris une politique de décentralisation progressive, à travers la création des communes et l'organisation d'élections libres pour la mise en place de conseils municipaux. Cette expérience qui date de plus d'un quart de siècle, n'a pas donné, encore, les résultats escomptés, en matière de transfert effectif des compétences et des ressources, ainsi qu'au plan de renforcement des capacités et d'amélioration de la gouvernance locale.

Actuellement, après les premières élections municipales de 1986, les communes ont constitué une école d'apprentissage de la démocratie grâce à l'organisation de plusieurs scrutins électoraux.

**Au plan institutionnel**, la commune est devenue, pour le citoyen, un lieu, reconnu et accepté, d'identification et d'appartenance auquel, on commence à se référer de plus en plus.

**Sur le plan financier**, les transferts, au profit des communes, sont devenus de plus en plus importants, grâce, en particulier, au Fonds Régional de Développement (FRD) qui a connu une progression extrêmement importante au cours de ces dernières années.

En plus du FRD, des grands projets de développement qui couvrent, aussi bien, le milieu urbain que celui du rural, ont été financés, soit sur le budget de l'Etat, soit en cofinancement avec des partenaires au développement.

Parmi ces grands projets de développement, citons le **Programme Intégré d'appui à la Décentralisation, au Développement Local, et à l'Emploi des Jeunes (PNIDDLE)** dont le financement est assuré, conjointement, par le Gouvernement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Parmi les objectifs visés par le PNIDDLE, on compte la composante du **renforcement des institutions municipales** dont la mise en place se fait à travers des systèmes lui assurant un fonctionnement efficient et durable, tout en s'appuyant, prioritairement, sur l'organisation et le cadre institutionnel, déjà, existants. Ce qui n'exclue pas que cette organisation et ce cadre institutionnel, peuvent faire l'objet de renforcement ou de réforme, au besoin.

Rappelons que dans le cadre de cette composante de renforcement des communes, il est prévu des actions d'appui et de renforcement des capacités des communes pour leur permettre de remplir les engagements auxquels elles ont souscrit, au titre de la convention signée entre elles et le Programme PNIDDLE.

C'est dans ce cadre de renforcement des capacités des communes qu'il est prévu de réaliser l'Audit financier des 100 communes éligibles au PNIDDLE, pour l'exercice 2014.

Dans le cadre du présent Audit financier, CERTIF a procédé, conformément aux normes de l'audit comptable et aux termes de référence (i) au diagnostic institutionnel, (ii) à l'audit de l'organisation comptable et financière, (iii) à l'évaluation des procédures de gestion du patrimoine communal et (iv) au diagnostic de la situation financière.

L'objectif de cette revue des documents institutionnels et financiers, est d'identifier (i) les faiblesses des procédures administratives, financières et comptables et (ii) de formuler les recommandations en vue d'améliorer l'existant.

### **III- Audit institutionnel et organisationnel des 20 Communes du Groupe A**

#### ***III-1 : Rappel des compétences de la commune***

L'ordonnance 87-289 du 20 octobre 1987, instituant les communes, les a chargés de la gestion des intérêts communaux et des services publics répondant aux besoins de la population locale qui, par leur nature ou leur importance, ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat. La précédente ordonnance a fixé les compétences des communes dans plusieurs domaines repris, ci-après :

- Voirie locale,
- Construction, entretien et équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental,
- Construction, entretien et équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile,
- Alimentation en eau et éclairage public,
- Transports urbains, sanitaires et scolaires,
- Lutte contre l'incendie,
- Hygiène,
- Enlèvement des ordures ménagères,
- Marchés,
- Abattoirs,
- Equipements sportifs et culturels communaux,
- Parcs et jardins,
- Cimetières,
- Assistance aux indigents,
- Aménagement et gestion des zones concédées par l'Etat à la commune.

#### ***III-2 Administration communale des 20 communes du Groupe A.***

Dans cette rubrique, il est question d'une analyse (i) du conseil municipal, (ii) des municipalités et (iii) du régime indemnitaire appliqué.

Le **tableau n°1**, ci-après, fait le point sur la situation de l'administration communale des 20 Communes du Groupe A : Trarza, Gorgol, Brakna, Adrar et Tiris Zemmour.



Tableau n°1: Situation de l'administration communale - 20 communes du Groupe A : Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmour.

Moughataa /Communes	Conseil Municipal		Commissions municipales	Règlement intérieur du		Régime indemnitaire
	Nombre de conseillers	Nombre de sessions tenues		Conseil Municipal	personnel communal	
<b>Moughataa Keur Mecein</b>						
▪ Commune de Keur Mecein	17	4	7	oui	non	Oui
<b>Moughataa Mededra</b>						
▪ Commune de Mededra	17	3	4	oui	non	Oui
<b>Moughataa R'kiz</b>						
▪ Commune de R'Kiz	19	4	4	oui	Non	Oui
<b>▪ Moughataa de Boutilimit</b>						
▪ Commune de Boutilimit	21	4	4	oui	non	Oui
<b>▪ Moughataa de Wad Naga</b>						
▪ Commune de Wad Naga	19	4	4	oui	non	Oui
<b>▪ Moughataa d'Awjeft</b>						
▪ Commune d'Awjeft	17	3	4	oui	non	Oui
<b>▪ Moughataa de Chinguity</b>						
▪ Commune de Chinguity	15	2	non	non	non	non
<b>Moughataa de Wadane</b>						
▪ Commune de wadane	15	4	4	oui	oui	Oui
<b>▪ Moughataa de F'derick</b>						
Commune de F'derick	14	5	5	oui	Non	Oui
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>						
▪ Commune de Bir Moghreïn	11	4	4	non	Non	Oui
<b>▪ Moughataa de M'Bagne</b>						
Commune de M'Bagne	19	4	4	Non	non	Oui
<b>Moughataa Boghé</b>						
▪ Commune de Boghé	21	2	6	Oui	Non	Oui

<b>Moughataa de Bababé</b>						
▪ Commune de Bababé	19	2	non	non	Non	Oui
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>						
▪ Commune de Maktaa Lahjar		4	4	non	non	Oui
<b>▪ Moughataa de Monguel</b>						
▪ Commune de Monguel	15	4	4	non	non	oui
▪ Commune de Bokel	17	2	non	non	non	non
▪ Commune de Bahat Moit	17	1	non	non	non	non
▪ Azgueilem	17	1	non	non	non	non
▪ Melzem Teichett	17	1	non	non	non	non
<b>Moughataa de Magama</b>						
▪ Commune de Magama	19	1	non	non	non	non

### III-3 Organisation des services des 20 Communes du Groupe A.

Il s'agit de la situation des services des communes en matière d'adoption d'un organigramme et de gestion du personnel communal. Le **tableau n°2**, ci-dessous, fait le point de la situation de l'organisation des services des 20 communes du Groupe A.

**Tableau n°2 : Situation des services des 20 communes du Groupe A : Trarza, Brakna, Gorgol, Adrar et Tiris\_zemour.**

Moughataa/ Communes	Organigramme	Gestion du personnel communal des 20 communes du Groupe A			
		Existence de Fiche de poste	Classement du personnel	Tenue dossier administratif	Gestion carrière
<b>Moughataa Keur Mecein</b>					
▪ Commune de Keur Mecein	Oui	Oui	néant	oui	NON
<b>Moughataa Mederdra</b>					
▪ Commune de Mededra	Neant	Neant	Néant	oui	NON
<b>Moughataa R'kiz</b>					
▪ Commune de R'Kiz	Néant	Néant	Néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa de Boutilimit</b>					
▪ Commune de Boutilimit	Néant	Néant	Néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa de Wad Naga</b>					
▪ Commune de Wad Naga	Néant	Néant	Néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa d'Awjeft</b>					
▪ Commune d'Awjeft	Néant	Néant	Néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa de Chinguity</b>					
▪ Commune de Chinguity	Néant	Néant	Néant	non-	NON
<b>Moughataa de Wadane</b>					
▪ Commune de wadane	Oui	Oui	Néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa de F'derick</b>					
Commune de F'derick	Oui	Oui	Néant	oui	NON
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>					
▪ Commune de Bir Moghreïn	Néant	Néant	néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa de M'Bagne</b>					
Commune de M'Bagne	Néant	Néant	Néant	oui	NON
<b>Moughataa Boghé</b>					
▪ Commune de Boghé	Oui	Oui	Néant	oui	NON
<b>Moughataa de Bababé</b>					
▪ Commune de Bababé	Oui	Oui	Néant	oui	NON
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>					
▪ Commune de Maktaa Lahjar	Néant	Néant	Néant	oui	NON
<b>▪ Moughataa de Monguel</b>					
▪ Commune de Monguel	Néant	Néant	Néant	oui	NON
▪ Commune de Bokel	Néant	Néant	Néant	Non	NON
▪ Commune de Bahat Moit	Néant	Néant	Néant	Non	NON

▪ Azgueilem	Néant	Néant	Néant	Non	NON
▪ Melzem Teichett	Néant	Néant	Néant	Non	NON
<b>Moughataa de Magama</b>					
▪ Commune de Magama	Oui	Oui	Néant	oui	NON

### III-4 Organisation comptable et financière des 20 Communes du Groupe A.

Dans ce chapitre de l'Audit, l'objectif est de s'assurer que les communes (y compris le receveur municipal) a des acquis (i) en termes d'ancrage de l'organisation administrative et comptable, (ii) en matière de mobilisation des ressources et (iii) au plan du respect des procédures telles que prévues dans les différents manuels.

#### III-4-1 : Comptabilité de l'ordonnateur

Un examen approfondi de l'administration et la compatibilité, au niveau de l'ordonnateur, a été effectué en analysant les procédures mis en place, au niveau des communes, et en vérifiant le respect de ces procédures par les responsables communaux. Cet examen a permis de faire les constats repris dans le **tableau n°3**, ci-dessus.

**Tableau n°3 : Situation de l'organisation de la comptabilité de l'ordonnateur- 20 Communes du Groupe A/ Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmmour.**

Moughataa/ Communes	Existence structure contrôle interne	Conditions passation des marchés	Conditions d'exécution opération budgétaires
<b>Moughataa Keur Mecein</b>			
▪ Commune de Keur Mecein	Non	oui	Oui
<b>Moughataa Mederdra</b>			
▪ Commune de Mededra	Non	oui	Oui
<b>Moughataa R'kiz</b>			
▪ Commune de R'Kiz	Non	oui	Oui
<b>▪ Moughataa de Boutilimit</b>			
▪ Commune de Boutilimit	Non	oui	Oui
<b>▪ Moughataa de Wad Naga</b>			
▪ Commune de Wad Naga	Non	oui	Oui
<b>▪ Moughataa d'Awjeft</b>			
▪ Commune d'Awjeft	Non	oui	Oui
<b>▪ Moughataa de Chinguity</b>			
▪ Commune de Chinguity	Non	oui	Non
<b>Moughataa de Wadane</b>			
▪ Commune de wadane	Non	oui	Oui
<b>▪ Moughataa de F'derick</b>			
Commune de F'derick	Non	oui	Oui
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>			
▪ Commune de Bir Moghreïn	Non	oui	Oui
<b>▪ Moughataa de M'Bagne</b>			
Commune de M'Bagne	Non	oui	Oui
<b>Moughataa Boghé</b>		oui	
▪ Commune de Boghé	Non	oui	Oui

<b>Moughataa de Bababé</b>			
▪ Commune de Bababé	Oui	oui	Oui
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>			
▪ Commune de Maktaa Lahjar	Non	Oui	Oui
<b>▪ Moughataa de Monguel</b>			
▪ Commune de Monguel	Non	Oui	Oui
▪ Commune de Bokel	Non	Oui	Oui
▪ Commune de Bahat Moit	Non	OUI	Oui
▪ Azgueilem	Non	OUI	Oui
▪ Melzem Teichett	Non	OUI	Oui
<b>Moughataa de Magama</b>			
▪ Commune de Magama	Non	OUI	Oui

### III-4-2 : Organisation de la comptabilité du comptable

Pour cette rubrique, l'analyse a porté sur les procédures de recouvrement du receveur, ainsi que sur la gestion administrative du poste comptable, conformément au guide du receveur.

Il ressort de cette analyse, les conclusions, reprises, dans le **tableau n°4**, ci-dessous.

**Tableau n°4: Situation de l'organisation de la comptabilité du comptable - 20 Communes du Groupe A : Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmour.**

Moughataa/ Communes	Création régies de recettes	Comptabilité timbres et tickets	Recouvrement recettes équipements marchands	Gestion administrative du comptable (receveur municipal)
<b>Moughataa Keur Mecein</b>				
▪ Commune de Keur Mecein	non	Non	oui	Oui
<b>Moughataa Mederdra</b>				
▪ Commune de Mededra	non	Non	non	Oui
<b>Moughataa R'kiz</b>				
▪ Commune de R'Kiz	non	non	non	Non
<b>▪ Moughataa de Boutilimit</b>				
▪ Commune de Boutilimit	non	non	non	Non
<b>▪ Moughataa de Wad Naga</b>				
▪ Commune de Wad Naga	non	non	non	Non
<b>▪ Moughataa d'Awjeft</b>				
▪ Commune d'Awjeft	non	Non	non	Oui
<b>▪ Moughataa de Chinguity</b>				
▪ Commune de Chinguity	Non	Non	non	Oui
<b>Moughataa de Wadane</b>				
▪ Commune de wadane	non	Non	Oui	Non
<b>▪ Moughataa de F'derick</b>				
Commune de F'derick	Non	Non	oui	Oui
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>				
▪ Commune de Bir Moghreïn	Non	Non	non	Non

<b>▪ Moughataa de M'Bagne</b>				
Commune de M'Bagne	non	Non	oui	Oui
<b>Moughataa Boghé</b>				
▪ Commune de Boghé	non	Non	oui	
<b>Moughataa de Bababé</b>				
▪ Commune de Bababé	Non	Non	non	
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>				
▪ Commune de Maktaa Lahjar	non	non	oui	oui
<b>▪ Moughataa de Monguel</b>				
▪ Commune de Monguel	Non	Non	non	Non
▪ Commune de Bokel	Non	Non	non	Non
▪ Commune de Bahat Moit	Non	Non	non	Non
▪ Azgueilem	Non	Non	non	Non
▪ Melzem Teichett	Non	Non	non	Non
<b>Moughataa de Magama</b>				
▪ Commune de Magama	Non	Non	non	On

NB : là où il n'y a pas de note, le percepteur est absent.

### III-4-3 : Analyse des circuits des informations financières.

Au niveau de cette rubrique, il s'agit d'analyser les flux d'informations financières entre les services des impôts, le trésor et la commune. Il ressort de cette analyse, les conclusions contenues dans le **tableau n°5**, ci-dessous :

**Tableau n°5 : Analyse des circuits des informations financières- 20 Communes du Groupe A : Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmmour.**

Moughataa/ Communes	Actualisation des taux d'imposition	Concertation services impôts et commune pour rôle patente
<b>Moughataa Keur Mecein</b>		
▪ Commune de Keur Mecein	Non	Non
<b>Moughataa Mededra</b>		
▪ Commune de Mededra	Non	Non
<b>Moughataa R'kiz</b>		
▪ Commune de R'Kiz	Oui	Oui
<b>▪ Moughataa de Boutilimit</b>		
▪ Commune de Boutilimit	Oui	Non
<b>▪ Moughataa de Wad Naga</b>		
▪ Commune de Wad Naga	Oui	Non
<b>▪ Moughataa d'Awjeft</b>		
▪ Commune d'Awjeft	Non	Non
<b>▪ Moughataa de Chinguity</b>		
▪ Commune de Chinguity	Non	Non
<b>Moughataa de Wadane</b>		
▪ Commune de wadane	Oui	Oui
<b>▪ Moughataa de F'derick</b>		
Commune de F'derick	oui	Oui
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>		

▪ Commune de Bir Moghreïn	Non	Non
<b>Moughataa de M'Bagne</b>		
Commune de M'Bagne	Oui	Non
<b>Moughataa Boghé</b>		
▪ Commune de Boghé	Oui	Oui
<b>Moughataa de Bababé</b>		
▪ Commune de Bababé	oui	Oui
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>		
▪ Commune de Maktaa Lahjar	oui	Oui
<b>Moughataa de Monguel</b>		
▪ Commune de Monguel	Non	Non
▪ Commune de Bokel	Non	Non
▪ Commune de Bahat Moit	Non	Non
▪ Azgueïlem	Non	Non
▪ Melzem Teichett	Non	Non
<b>Moughataa de Magama</b>		
▪ Commune de Magama	non	Non

### III-5 : Evaluation des procédures de gestion du patrimoine communal

La finalité de ce chapitre est de vérifier que les communes gèrent leur patrimoine communal de façon à (i) développer les services publics qui répondent aux priorités des populations et (ii) d'améliorer les services rendus à ces mêmes populations. A l'issue de cette vérification, il en ressort les résultats repris dans le **tableau n°6**, ci-dessous :

**Tableau n°6 : Situation de l'évaluation des procédures de gestion du patrimoine communal - 20 Communes du Groupe A : Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmmour.**

Moughataa/ Communes	Consistance du patrimoine communal	Gestion équipements marchands	Services rendus population
<b>Moughataa Keur Meceïn</b>			
▪ Commune de Keur Meceïn	Oui	néant	Oui
<b>Moughataa Mededra</b>			
▪ Commune de Mededra	Oui	neant	Nul
<b>Moughataa R'kiz</b>			
▪ Commune de R'Kiz	Oui	neant	Oui
<b>Moughataa de Boutilimit</b>			
▪ Commune de Boutilimit	Oui	neant	Oui
<b>Moughataa de Wad Naga</b>			
▪ Commune de Wad Naga	Oui	Oui	Oui
<b>Moughataa d'Awjeft</b>			
▪ Commune d'Awjeft	Oui	neant	Nul
<b>Moughataa de Chinguity</b>			
▪ Commune de Chinguity	Oui	oui	Oui

<b>Moughataa de Wadane</b>			
▪ Commune de wadane	Oui	Neant	Oui
<b>▪ Moughataa de F'derick</b>			
Commune de F'derick	Oui	Oui	Oui
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>			
▪ Commune de Bir Moghreïn	Oui	Oui	Oui
<b>▪ Moughataa de M'Bagne</b>			
Commune de M'Bagne	Oui	Oui	Oui
<b>Moughataa Boghé</b>			
▪ Commune de Boghé	Oui	Oui	Oui
<b>Moughataa de Bababé</b>			
▪ Commune de Bababé	Oui	Non	Non
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>			
▪ Commune de Maktaa Lahjar	Oui	Oui	Oui
<b>▪ Moughataa de Monguel</b>			
▪ Commune de Monguel	Oui	Non	Oui
▪ Commune de Bokel	Oui	Non	Oui
▪ Commune de Bahat Moit	Oui	Non	Non
▪ Azgueïlem	Oui	Non	Non
▪ Melzem Teichett	Oui	Non	Non
<b>Moughataa de Magama</b>			
▪ Commune de Magama	oui	Non	Oui

### **III-6 : Recommandations d'ordre organisationnel**

**Nous recommandons que les Secrétaires Généraux soient pleinement associés aux activités des services communaux.**

- En matière d'organisation comptable et financière, Nous avons noté des faiblesses qui altèrent les états financiers de fin d'exercice produits par les RAF..

**Nous recommandons le renforcement des capacités des Responsables administratifs et financiers, notamment dans l'organisation comptable, la tenue de la comptabilité matière et la maîtrise de l'outil informatique (tableur Excel).**

### **IV- Audit de la situation financière de la commune**

Après l'analyse de la situation institutionnelle et organisationnelle qui prévalait dans les 20 Communes du Groupe A, il s'agit, alors, de se faire une option sur la situation financière de ces 20 Communes. Pour se faire, l'Audit a retenu certains nombres d'indicateurs financiers et des ratios pertinents qui sont issus des documents budgétaires.



## **IV-1 Analyse des documents budgétaires**

En matière d'analyse des documents budgétaires, l'Audit s'est concentré sur le processus d'élaboration des trois documents budgétaires: Budget Initial (BI), le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion.

- **Le Budget Initial**

Le Budget Initial (BI) ou Budget Primitif (BP) est élaboré à partir des annexes et sur la base d'un programme que le Maire envisage de réaliser.

Concernant les **annexes** prises en compte pour l'élaboration du BI, elles ont été établies à partir des données qui n'ont pas été, préalablement, réactualisées sur la base d'un recensement fiscal récent : contribution foncière et taxe d'habitation,

Finalement, les prévisions du BI 2014 sont, presque, les mêmes d'un exercice à l'autre avec de légères modifications en baisse ou en hausse selon le cas.

- **Le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG).**

Le CA 2014 et le CG 2014 ont été élaborés à partir des registres des (recettes et dépenses).

- **Résultats de l'analyse des documents budgétaires.**

L'analyse des documents budgétaires ont permis d'obtenir les résultats, repris dans le **tableau n°7**, repris, sous dessous.

**Tableau n°7 : Situation des communes par rapport aux conditions nécessaires pour effectuer l'Audit financier - 20 Communes du Groupe A : Trarza, Brakna Gorgol, Adrar et Tiris Zemmmour.**

Moughataa/ Communes	Disponibilité du		Conformité des calculs entre CA 2014 et CG 2014		Constat sur possibilité d'effectuer l'Audit
	Compte Administratif (CA) 2014	Compte de Gestion (CG) 2014	Conforme	Non conforme	
<b>Moughataa Keur Mecein</b>					
▪ Commune de Keur Mecein	Oui	non		Absence CG	Audit impossible
<b>Moughataa Mederdra</b>					
▪ Commune de Mededra	Oui	oui	Conforme		Audit possible
<b>Moughataa R'kiz</b>					
▪ Commune de R'Kiz	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ <b>Moughataa de Boutilimit</b>	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ Commune de Boutilimit	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ <b>Moughataa de Wad Naga</b>	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ Commune de Wad Naga	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ <b>Moughataa d'Awjeft</b>	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ Commune d'Awjeft	Oui	Non		Absence de CG	Audit pas possible
▪ <b>Moughataa de Chinguity</b>					
▪ Commune de Chinguity	Non	Non			Audit pas possible
<b>Moughataa de Wadane</b>					
▪ Commune de Wadane	Oui	non			Audit pas possible
▪ <b>Moughataa de F'derick</b>					
Commune de F'derick	Oui	oui	Conforme		Audit possible
<b>Moughataa Bir Moghreïn</b>					
▪ Commune de Bir Moghreïn	oui	non		Absence de CG	Audit pas possible
<b>▪ Moughataa de M'Bagne</b>					
Commune de M'Bagne	oui	non		Absence de CG	Audit pas possible
<b>Moughataa Boghé</b>					
▪ Commune de Boghé	oui	non		Absence de CG	Audit pas possible
<b>Moughataa de Bababé</b>					
▪ Commune de Bababé	Oui	non		Absence de CG	Audit pas possible
<b>Moughataa de Maktaa Lahjar</b>					
▪ Commune de Maktaa Lahjar	oui	non		Absence de CG	Audit pas possible
<b>▪ Moughataa de Monguel</b>					
▪ Commune de Monguel	oui	oui			Audit possible
▪ Commune de Bokel	oui	oui		erreur	Audit pas possible
▪ Commune de Bahat Moit	oui	oui		erreur	Audit pas possible
▪ Azgueilem	oui	oui		erreur	Audit pas possible
▪ Melzem Teichett	oui	oui		erreur	Audit pas possible
<b>Moughataa de Magama</b>					
▪ Commune de Magama	Oui	Oui		Erreur de calcul	Audit pas possible

## V Recommandation d'amélioration

### V-1 : Le « Tableau de bord » du Maire

Lors de l'Audit, il est apparu que les situations qui doivent constituer le « Tableau de bord » du Maire sont inexistantes. Il s'agit, notamment :

- ✓ des situations mensuelles de trésorerie ;
- ✓ des situations des restes à recouvrer et les restes à payer par rapport aux titres de recettes et de dépenses émis ;
- ✓ **des** états financiers périodiques de suivi de l'exécution des dépenses et des recettes budgétaires.
- ✓ du plan de trésorerie.

**1ère recommandation : il est recommandé aux services concernés (Service Administratif et financier et Receveur municipal) d'intégrer dans leurs activités la production et la mise à la disposition du Maire la situation mensuelle de trésorerie, les situations des restes à recouvrer et les restes à payer, un plan de trésorerie et les états financiers périodiques de suivi d'exécution des dépenses et des recettes budgétaires,**

### V-2 : Organisation des services de la commune

En matière de gestion du personnel de la commune, plusieurs insuffisances ont été constatées : pas d'adoption du règlement intérieur du conseil municipal et celui du personnel, non adoption de l'organigramme, absence de fiche de poste et pas de gestion de carrière des employés.

**2ème recommandation : Il est recommandé au conseil municipal d'adopter : son règlement intérieur et celui du personnel. Egalement, il lui est recommandé d'adopter l'organigramme de l'institution.**

**3ème recommandation : Il est recommandé que le SG et le RAF s'emploient à établir les fiches pour les postes tels prévus dans l'organigramme. Il leur est, également, recommandé de suivre la gestion de carrière des employés communaux : fiche d'évaluation, plan de formation, avancement des agents....**

### V-3 : Audit de l'organisation comptable et financière de la commune

Pour la création de(s) régie(s) de recettes, la procédure de réglementaire n'a pas été appliquée. Il s'agit de la création de (s) régie (s) par délibération du conseil municipale et la nomination du régisseur (s) par le Maire après avis du receveur municipal.

**4ème recommandation : Il est recommandé à la commune de veiller à l'application de la procédure réglementaire pour la création de(s) régie(s) de recettes.**

#### ***V-4 : Le patrimoine immobilier et mobilier de la commune.***

Bien que la commune ait déjà réalisé un inventaire du patrimoine communal, en 2015, cet inventaire n'est pas répertorié, ni suivi sur aucun support administratif ou comptable.

En outre, il n'existe pas de fiche de détenteur.

Egalement, il n'est pas établi d'inventaire des stocks en fin d'année.

En outre, pour l'entretien et la maintenance des infrastructures communales, il n'a pas été prévu, pour l'exercice 2014, une provision budgétaire.

Par ailleurs, la commune n'exerce pas de contrôle sur les stocks de tickets des taxes et des timbres détenus par le receveur municipal.

Ces différentes insuffisances, citées précédemment, engendrent des risques pour la sauvegarde et la préservation du patrimoine de la commune.

***5ème recommandation : En matière d'inventaire du patrimoine de la commune, il est recommandé :***

- ✓ ***l'ouverture d'un registre des inventaires des biens immobiliers et mobiliers et l'enregistrement du patrimoine de la commune,***
- ✓ ***la mise en place des fiches de détenteurs de matériels ou mobiliers,***
- ✓ ***l'établissement des inventaires physiques en fin d'année.***
- ✓ ***Une inscription budgétaire pour l'entretien et la maintenance des infrastructures communales.***

#### ***V-5 : Les services de recouvrement des impôts et taxes.***

Les performances des services de recouvrement des impôts et taxes sont peu efficaces et l'action de recouvrement des impôts communaux et des taxes, ne semble pas faire partie des activités prioritaires du receveur municipal.

L'actualisation des taux d'imposition pour chaque exercice nécessite la réalisation d'un recensement fiscal viable au niveau de la commune. Ce recensement fiscal a l'avantage de faire mieux connaître le potentiel fiscal de la commune et permettre de faire des prévisions budgétaires réalistes.

Par ailleurs, il y a lieu de s'atteler au volet de la patente afin de percevoir auprès des sociétés telles que MAURITEL, SNDE, SOMELEC, les tarifs légaux, au lieu de se suffire d'un forfait qui n'est pas nécessairement dans l'intérêt de la commune.

***6ème recommandation : En matière de renforcement des capacités financières, il est urgent d'entreprendre un recensement fiscal et de prendre les mesures adéquates pour renforcer la performance des services de recouvrement.***